



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Mardi 11 Avril 2017

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45
Nombre de Conseillers présents : 36
Nombre de Conseillers présents et représentés : 41
Quorum : 23
Date de convocation : 4 Avril 2017
Date d'affichage de la convocation au siège : 4 Avril 2017

Le 11 Avril 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30
à la Technopole – Salle Millésime
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A 18h48		GAZEAU Francis (Maire)	A 18h42	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	À 19h09		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.BARRERE
DARBO Benoît (Maire)	A 18h39		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	A	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme LABASTHE
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS (absent)
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	A 18h54		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	E	M.BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	À 18h50		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 21 Mars 2017 sera adopté lors du conseil du 27 juin 2017
* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
FINANCES		
2017/46	Vote des taux d'imposition 2017	Adopté à l'unanimité
2017/47	Vote du budget primitif – Budget Principal CDC MONTESQUIEU	Adopté à l'unanimité
2017/48	Vote du budget primitif – Budget Annexe Aéroport Bordeaux Mérignac	Adopté à l'unanimité
2017/49	Vote du budget primitif – Budget Annexe Centre de Ressources	Adopté à l'unanimité
2017/50	Vote du budget primitif – Budget Annexe Extension du Site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2017/51	Vote du budget primitif – Budget Annexe Gestion du Site	Adopté à l'unanimité
2017/52	Vote du budget primitif – Budget Annexe Photovoltaïque	Adopté à l'unanimité
ADMINISTRATION		
2017/53	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2017/54	Avantages en nature aux agents de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2017/55	Plan de formation 2017 - INFORMATION	Adopté à l'unanimité
2017/56	Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents - PRÉCISION	Adopté à l'unanimité
POLE VIE LOCALE		
2017/57	Subvention aux associations	Adopté à l'unanimité
ENVIRONNEMENT		
2017/58	Bassins versants Actions 2017 et demande de subventions techniciens rivières	Adopté à l'unanimité
2017/59	Subvention Arcins	Adopté à l'unanimité
2017/60	Partenariat avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques des pêcheurs de l'eau bourde	Adopté à l'unanimité
2017/61	Groupement de commande zéro pesticide	Adopté à l'unanimité
INFRASTRUCTURES		
2017/62	Convention de participation financière pour la réalisation du giratoire du petit breton	Adopté à l'unanimité
2017/63	Conditions de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac	Adopté à l'unanimité
DÉCHETS MÉNAGERS		
2017/64	Avenant de prolongation aux contrats avec les éco-organismes, éco-emballages, éco-folio et leurs contrats subséquents	Adopté à l'unanimité
2017/65	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2016	Les membres du conseil en ont pris connaissance

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017*

2017/66	Demande de subvention à l'Ademe dans le cadre de l'étude de caractérisation de tout venant en déchetterie	Adopté à l'unanimité
2017/67	Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre de l'étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles	Adopté à l'unanimité
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
2017/68	Subvention a l'association bordeaux Unitec	Adopté à l'unanimité
2017/69	Subvention au club des entreprises de la Communauté de Communes de Montesquieu – Forum de l'habitat 2017	Adopté à l'unanimité
SOLIDARITÉS		
2017/70	Subvention annuelle – Association ADELE – MISSION LOCALE ET RESTOS DU COEUR	Adopté à l'unanimité
2017/71	Espace Emploi Montesquieu – signature d'une convention avec le CCAS de la Brède	Adopté à l'unanimité
TOURISME		
2017/72	Montant de la subvention 2017 pour l'Office de Tourisme	Par 40 Voix pour , M.MOUCIER ne prend pas part au vote



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

2017-46/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Depuis sa création en 2002, la Communauté de communes de Montesquieu a tiré ses recettes fiscales de la Taxe professionnelle unique. Ce mode de financement a fait ses preuves, permettant un développement rapide de la collectivité, à même de faire face à de nouvelles compétences grâce à sa politique active de développement économique et à la DGF bonifiée générée.

Depuis la réforme de 2010, La Communauté de communes est devenue un EPCI à fiscalité mixte dont les ressources proviennent à la fois des ménages et des entreprises.

En 2017 comme en 2016 la Communauté de communes percevra de droit :

Des recettes économiques :

Contribution économique territoriale (CET) avec une part d'impôt sur la valeur ajoutée - CVAE (sans vote du taux) et une part sur le foncier des entreprises - CFE (avec vote d'un taux par la Communauté de communes)
La taxe sur les surfaces commerciales (sans vote de taux) : TASCOM
L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (sans vote de taux) : IFER

Des contributions sur les ménages :

une part de la Taxe d'habitation
une part de la Taxe sur le foncier non bâti
une part de la taxe sur le foncier bâti
la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En parallèle, la Communauté de communes versera une somme au Fond national de garantie individuelle de ressources FNGIR de 418.496 €.

Les bases prévisionnelles 2017 viennent de nous être communiquées, les projections présentées pour le DOB étaient prudentes et inférieures aux évolutions réelles qui sont les suivantes, (pour rappel, la revalorisation forfaitaire des bases prévue en loi de finances pour 2017 est de +0,4%) :

Base Taxe d'habitation : + 0,5%
Base Taxe sur le foncier bâti : + 3,5%
Base Taxe sur le foncier non bâti : + 0,56%
Base TEOM : + 3,00%
Base CFE : + 9,82%

En ce qui concerne la CVAE, nous évaluons une hausse de 5,26 %

Le Président propose vu la situation financière de la CCM de garder les mêmes taux que les années précédentes.

Il est décidé, en 2017, de ne pas peser davantage sur les entreprises et les ménages. Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2017, ni de la TEOM.

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017*

Pour ce qui concerne les impôts ménages :

la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti, sont maintenues, respectivement, à 8,77% et 5,70%,
la taxe sur le foncier bâti est maintenue à 1,17%
la TEOM est maintenue à 12,40%

Pour ce qui concerne les impôts entreprise :

maintien du taux de CFE à 25,94%,

Les prévisions de l'état 1259 se présentent comme suit :

	bases prévisionnelles 2017	évolution % 2016	Taux 2017	Produit attendu 2017
CFE	9 860 000,00 €	+ 9,82%	25,94 %	2 557 684,00 €
CVAE				1 962 130,00 €
TASCOM				424 329,00 €
IFER				734 798,00 €
allocations compensatrices TP				6 148,00 €
<i>Sous-total</i>				5 685 089,00 €
TH	49 872 000,00 €	+ 0,50 %	8,77%	4 373 774,00 €
TH Logements vacants				
THLV dégrèvement				1 713,00 €
TFB	37 869 000,00	+ 3,10 %	1,17%	443 067,00 €
TFNB	979 800,00	+ 0,56 %	5,70%	55 849,00 €
TAFNB				74 364,00 €
alloc comp TF				1 153,00 €
alloc comp TH				129 457,00 €
<i>Sous-total</i>				5 079 377,00 €
FNGIR				-418 496,00 €
TEOM	37 295 468,00 €	+ 7,08 %	12,40%	4 624 638,00 €
TOTAL				14 970 608,00

Le conseil de communauté à l'unanimité :

1°) **Décide** de maintenir le taux de CFE pour l'année 2017 à 25,94 %.

2°) **Décide** de maintenir les taux de fiscalité ménages comme suit :

la Taxe d'habitation à 8,77%
la Taxe sur le foncier bâti à 1,17%
la Taxe sur le Foncier non bâti à 5,70%

3°) **Décide** de maintenir les taux de fiscalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 12,40 %.

2017-47/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL CDC MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Il est à noter que le budget 2017 prend en compte à la fois de nouvelles compétences, et l'élargissement de nos actions sur les compétences déjà présentes.

En compétences nouvelles on peut citer :

- la prise en compte du fonctionnement du SDIS,
- la maison des services aux publics
- doublement des voiries d'Intérêt communautaire

Pour amplifier nos actions nous avons collectivement décidé de renforcer notre ingénierie, ce qui impacte le volume de notre fonctionnement, par ailleurs nous faisons évoluer nos actions pour les adapter soient aux besoins de nos habitants, soit pour répondre aux nouvelles exigences régaliennes et normatives et enfin pour mettre en œuvre les projets nouveaux travaillés dans le cadre des commissions et valider en conférence des maires.

Rappel de la feuille de route donnée aux services à périmètre constant
le CA + 1,4 % de taux d'inflation

= 20 427 417,39 + 285 980 = **20 713 401,39 €**

budget 2017 fonctionnement

Budget hors opération d'ordre

33 388 644,23 – 8 156 724,44 – 1 228 061,16 – 1 671 518 **22 332 340,60 €**

Dépenses imprévues 7,5 % du budget hors opération d'ordre

Différentiel à justifier + 1 618 939,30 €

Faits majeurs en dépenses :

dépenses imprévues **+ 1 671 518,00 €**

chapitre 011 (charges à caractère général) par service

Administration générale

• fêtes et cérémonies et voyages et déplacements **+ 13 861,00 €**

Communication

• Prestations extérieures + 34 065,00€

• Documentation générale + 3 000,00€

• Impressions + 12 967,00€

• Affranchissement + 1 128,00€

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Ce service transversal collationne l'ensemble de la communication pour les différents services sur cette année les projets principaux portent sur le plan local de réduction des déchets, sur le « zéro phyto » et enfin sur les actions Gemapi, Sur les deux dernières, des subventions sont en cours de négociation avec l'agence de l'eau.

Développement économique	+ 82 615,00 €
Accompagnement du forum de l'habitat (2016 – 17 000€ et 2017 – 28 000 €)	+ 19 385,00 €
- animation Fablab test	+ 34 738,00 €
- prise en charges des loyers des services et charges sur le CR	+ 18 596,00 €
- nouvelle adhésion digitale Aquitaine	+ 4 456,00 €
Environnement	+ 184 135,00 €
- nouveau contrat d'entretien des équipements digues (SOC)	+ 30 000,00 €
- provision pour actions curatives	+ 25 000,00 €
- zéro pesticide suite de l'étude accompagnement des communes	+ 37 908,00 €
- nouveau contrat pour le fauchage de tout linéaire des digues	+ 50 000,00 €
- provision pour action sur la qualité de l'eau	+ 25 000,00 €
- diagnostic et surveillance via les techniques satellitaires	+ 25 000,00 €
Tourisme	+ 60 000,00 €
- adhésion à la route des vins sur 2016 et 2017	+ 20 000,00 €
- participation 2016 OT Gascon de Bordeaux	+ 20 000,00 €
- participation 2017 OT Gascon de Bordeaux	+ 20 000,00 €
Service informatique	+ 27 500,00 €
- Prise en compte de l'adhésion aux services mutualisés informatique de Gironde Numérique pour l'ensemble des communes de la CCM 20 500 moins 8 000 € =	12 500,00 €
- Fonctionnement de la MSAP pour les communes	4 000,00 €
- Maintenance informatique	11 000,00 €
TOTAL	27 500,00 €

En fait le dépassement sur ce service le différentiel à la hausse n'est que de 19 000€, gain par la renégociation des contrats de maintenance, des changements de matériels-Optimisation parc copieurs et le résultat du passage sur la téléphonie sur IP.

Lignes de fonctionnement optimisées par rapport à 2016 tout en augmentant la qualité des services.

Service Gestion des déchets	235 473,00€
Nouveaux marchés avec nouveaux services	
• nettoyage des PAV 2 X par semaine	+ 20 000,00 €
• amélioration de la collecte des ménages et création de la collecte sélective aux entreprises	+ 179 977,00 €
• Étude de caractérisations pour amélioration de nos actions (recette de subvention, prévue 50%)	+ 39 000,00 €
• prévision pour le nettoyage du chemin des limites :	15 000,00 €
Service juridique	266 537,00 €
• Étude pour la préparation de prises de nouvelles compétences	

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

- dans les années à venir- eau assainissement/infrastructures sportives
- Étude sur une dotation de solidarité ou un pacte fiscal
- Observatoire fiscal

Service solidarité

+ 6 000,00€

- Augmentation du déficit du transport à la demande

+ 6 000,00 €

Pôle vie locale

+ 83 702,00 €

- Petite enfance
- Jeunesse
- transport scolaire
- hausse de 1,95 % sur un calendrier scolaire
- avec une inconnue le transfert en septembre à la Région

+ 50 612,00€

+ 2000,00 €

+ 31 090,00€

Service technique/gestion des bâtiments

334 558,00€

- fonctionnement SDIS: prévu en 065
- Entretien des voiries élargi (+ 12 km) éclairage
- entretien voiries
- augmentation des fluides
- bâtiments transitoires
- Entretien de la flotte véhicules
- changement de modalités (- de location et + d'achat d'occasion)

+ 558 667,00 €

+ 37 000,00 €

+ 90 000,00 €

+ 18 767,00 €

+ 1 97 305,00 €

+ 19 000,00 €

Service Ressources Humaines

+ 25 574,00€

hors salaire l'augmentation de l'équipe nécessite de prévoir

- intervention Risque psychosociaux +
- reliure/ archivage rh + adm
- formations
- frais de déménagements

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Chapitre 012 (charges de personnel)

Éléments	Montants
Réalisé Siège	2 903 626,91
Réalisé Crèches	3 057 482,44
	5 961 109,35
Mesures obligatoires	
Revalorisation point d'indice (+0,60%)	36 000,00
Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR)	80 000,00
Revalorisation cotisations patronales	30 000,00
GVT	25 000,00
	6 134 109,35
Recrutements année 2016 (année entière)	
Technicienne rivière (arrivée 24/10/2016)	37 000,00
Directrice des services techniques adjointe (arrivée 01/11/2016)	60 000,00
Acheteuse (arrivée 05/12/2016)	65 000,00
Instructeur droit des sols (arrivée 01/07/2016)	30 000,00
Apprentie éducateur jeunes enfants (arrivée 01/11/2016)	18 000,00
Agent petite enfance – assistante petite enfance (arrivée 01/01/2016)	33 000,00
	6 377 109,35
Recrutements non aboutis	
Assistantes maternelles	32 000,00
	6 409 109,35
Mesures nouvelles 2017	
DGA	18 000,00
Assistante administrative	9 000,00
Protection Sociale Complémentaire	10 000,00
Coordonnateur réseau lecture publique mutualisé	24 000,00
Chargé de communication digitale	24 000,00
	6 505 109,35
Reclassement professionnel	
	19 000,00
Marge	
	22 890,65
Total	
	6 547 000,00

différentiel entre CA 2016 et budget 2017=

585 891,00€

- Mesures obligatoires : 171 000,00 €
- Recrutement 2016 (année pleine) 243 000,00 €
- Recrutements nouveaux : 85 000,00 €
- recrutement non abouti 32 000,00 €
- reclassement 19 000,00 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

• marge	22 890,00 €
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	1.627.350,00 €
• acompte O.T	230.000,00 €
• Avance pour les transports scolaires	260.305,00 €
• frais de fonctionnement UCTOM (dont 4T de 2016) 23 580,00 €	
• indemnités+ cotisations et formations des élus	190.000,00 €
• adhésion + services mutualisés Gironde Numérique	31.435,00 €
• contribution SYSDAU	39.303,00 €
• subventions diverses (Asso)	286.750,00 €
• SDIS	558.667,00 €
• Diverses cotisations (réseaux et digital)	7 310,00 €
Chapitre 66 (charges financières)	200.649,44 €
- 66111 (intérêts des emprunts)	156.382,72 €
- 66112 (ICNE)	44.266,72 €
Augmentation par rapport à 2016 car les ICNE étaient non prévues sur le budget (il aurait dû y avoir 49.265,62 € sur 2016), le CA fait apparaître au 66112 un montant de - 4163,93€.	
Chapitre 022 (dépenses imprévues)	1.671.518,00 €
inscrit pour 2017 :	
possibilité d'aller jusqu'à 7,5 %.	
Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)	1.228.061,76 €
Dotations aux amortissements	
Compte administratif 2016 plus inflation	
20 427 417,39 + 285 980 =	20 713 401,39 €
budget hors opération d'ordre et dépenses imprévues	
33 388 644,23 - 8 156 724,44 - 1 228 061,16 - 1 671 518,00 =	22 332 340, 63 €
Différentiel	+ 1 618 939,21 €
total des plus	
en (011) = 1 371 115,00€ + (012) 585 891,00€ + (065) 558 667,00 =	2 515 673,00 €
	= 896 733,79 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 013 (atténuation des charges)	
Remboursements sur salaires	136.000,00 €
Chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses)	1.178.373,00 €
dont crèches :	556.068,00 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

OM :	402.405,00 €
Transports scolaires :	215.000,00 €

Chapitre 73 (Impôts et taxes) **15 750 842,00 €**

dont

• TEOM :	4.624.638,00 €
• Impôts ménages :	8 004 947,00 €
• Cotisation VA entreprises :	1 962 130,00 €
• Taxe surfaces commerciales :	424 329,00 €
• IFR :	734 798,00 €

Chapitre 74 (dotations et participations) **5 420 548,00 €**

• Dotation de compensation de groupement	1 051 554,00€
• Dotation intercommunalité	172 721,00 €
• CVA et CFE :	16.324,00 €
• FIPH :	5.000,00 €
• Subventions OM :	712 782,00 €
• Transport scolaire :	1.220.400,00 €
• Réseau lecture publique :	3.060,00 €
• Culture :	9.700,00 €
• Jeunesse :	44 825,00 €
• Plie :	127.175,20 €
• LAEP :	15.049,27 €
• compensation TH	129 457,00 €
• compensation TF	1 153,00 €
• Petite enfance :	1.728.278,01 €
• Transport à la demande :	52.000,00 €
• Zéro Phyto : 75 006,00 €	
• Bassins versants : 56.000,00 €	

Chapitre 75 (produits de gestion courante)

Chèques déjeuners part salariale

Chapitre 77 (produits exceptionnels) **7.000,00 €**

Recettes attendues de l'agence de l'eau (projet crèches saines) + recettes transports scolaires (abonnements sur réseau bus)

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Amortissement des subventions

40 415,13 €

Budget 2017 investissements

Monsieur Le Président présente les éléments marquants des différents investissements, qui reprennent les éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire :

Il indique que concernant l'investissement du SDIS c'est la dernière année que la présentation est faite sous cette forme puisque qu'après la réalisation du bâtiment nous participerons aux annuités d'un emprunt pris par le Département pour financer cet équipement.

Les postes concernant la gestion des risques inondations sont conséquents. Monsieur le Président précise qu'il espère que nous arriverons à réaliser ces travaux. En effet, les embûches et obstacles administratifs des services de l'État ne nous permettent pas d'avancer comme nous le souhaiterions.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Nous avons prévu pour les mobilités douces à la fois des fonds de concours pour les chemins de randonnée et les pistes cyclables.

Une opération de 610 000,00 € est maintenue pour pouvoir répondre à des projets qui pourraient voir le jour.

Nous maintenons l'investissement sur le ponton de l'Esquillot, nous avons programmé d'en débattre lors de la dernière conférence des maires comme nous l'a demandé notre collègue de Cadaujac. Nous devons trancher sur ce projet.

Pour la maîtrise foncière nous prévoyons des acquisitions de terrains et en particulier, avec notre collègue Benoît DARBO nous travaillons sur le développement de la Blue.

Nous prévoyons des travaux d'investissements sur les voiries nouvelles pour un montant de plus de 600 000,00 €.

L'opération nouveau bâtiment concerne le projet Eureka-pôle dans sa première étape, nous allons prochainement choisir parmi les candidats les architectes qui nous présenteront un projet.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) Vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement le Budget Primitif du Budget Principal de la Communauté de Communes de MONTESQUIEU – Exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2017	33 388 644,23 €	22 721 856,61 €
Report 2016	0,00 €	10 666 787,62 €
Total section de fonctionnement	33 388 644,23 €	33 388 644,23 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement 2017	12 690 919,90 €	11 523 359,00€
Restes à réaliser 2016	1 179 794,57 €	187 660,60 €
Report 2016	0,00 €	2 159 694,87 €
Total section d'investissement	13 870 714,47 €	13 870 714,47 €



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

2017-48/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE AÉRODROME BORDEAUX LEOGNAN SAUCATS

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Budget relativement simple dans son fonctionnement, pour autant il est a signalé qu'il y a un équivalent temps plein pour le suivi de ce site.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement le Budget Primitif du budget annexe «Aérodrome Bordeaux Léognan Saucats» 2017 (M 4 – HT) qui s'équilibre de la façon suivante :

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2017	422 049,74 €	168 151,73 €
Report 2016	0,00 €	253 898,01 €
Total section de fonctionnement	422 049,74 €	422 049,74 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement 2017	309 715,99 €	318 080,53 €
Restes à réaliser 2016	8 364,54 €	0,00 €
Report 2016	0,00 €	0,00 €
Total section d'investissement	318 080,53 €	318 080,53 €

2017-49/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Monsieur Le Président indique qu'il s'agit du bâtiment dans lequel nos services administratifs sont présents, nous commençons des travaux lourds de réhabilitation que nous allons poursuivre sur plusieurs années. En commençant par les étages supérieurs. Nous avons déjà informé les entreprises et en attendant nous créons des modulaires pour déplacer les services et les entreprises de ce bâtiment.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) Vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement le Budget Primitif du budget annexe «Centre de Ressources du Site Montesquieu» 2017 (M 4 – HT) qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2017	262 967,79 €	286 800,00 €
Report 2016	23 832,21 €	0,00 €
Total section de fonctionnement	286 800,00 €	286 800,00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement 2017	201 313,99 €	73 573,46 €
Restes à réaliser 2016	42 150,05 €	378 701,00 €
Report 2016	208 810,42 €	0,00 €
Total section d'investissement	452 274,46 €	452 274,46 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

2017-50/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE EXTENSION SITE MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président rappelle la spécificité de ce budget qui est un budget de stock. Avec les ventes pour lequel nous avons délibéré ce budget devient excédentaire. Il annonce que des négociations sont en cours qu'elles pourraient nous amener à avoir rempli la zone viabilisée.

Il nous faudra donc envisager d'ouvrir nos réserves foncières, ce que nous pourrons faire sans entamer nos finances. Le Président indique qu'il aura à présenter ces éléments un peu plus tard.

Il se réjouit de pouvoir annoncer ces nouvelles qui nous confortent dans les projets de développement innovants que nous souhaitons mener avec Eurekapôle. Nous avons parié sur l'avenir et nous avons bien fait, nous allons pouvoir passer à la phase deux du développement du site de la technopole.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) Vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement le Budget Primitif du budget annexe « Extension Site Montesquieu » 2017 (M 14 – HT) qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2017	1 145 141,00 €	1 145 141,00 €
Report 2016	0,00 €	0,00 €
Total section de fonctionnement	1 145 141,00 €	1 145 141,00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement 2017	0,00 €	204 092,56 €
Restes à réaliser 2016	0,00 €	0,00 €
Report 2016	204 092,56 €	0,00 €
Total section d'investissement	204 092,56 €	204 092,56 €

2017-51/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE GESTION DU SITE

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Il s'agit de la gestion collective du site.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) Vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement le Budget Primitif du budget annexe « Gestion du Site Montesquieu » 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2017	773 040,89 €	273 200,00 €
Report 2016	0,00 €	499 840,89 €
Total section de fonctionnement	773 040,89 €	773 040,89 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement 2017	479 094,14 €	483 894,14 €
Restes à réaliser 2016	4 800,00 €	0,00 €
Report 2016	0,00 €	0,00 €
Total section d'investissement	483 894,14 €	483 894,14 €

2017-52/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Le Président rappelle qu'il s'agit de l'installation de panneau photovoltaïque sur le centre technique de la CCM

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) Vote par chapitre pour la section de fonctionnement le Budget Primitif du budget annexe «Photovoltaïque» 2017 (M 4 – HT) qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2017	103 770,51 €	30 000,00 €
Report 2016	0,00 €	73 770,51 €
Total section de fonctionnement	103 770,51 €	103 770,51 €

En conclusion Monsieur le Président note que nos budgets consolidés représentent en fonctionnement 36 millions d'euros et en investissement 15 millions d'euros soit 51 millions. Pour mémoire à sa création la CCM avait des budgets consolidés à hauteur de 8 millions d'euros. La communauté a donc fait du chemin, c'est le fruit du travail collectif et des choix que nous avons fait.

2017-53/ ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu :

- en créant un emploi de référent pour le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

A ce jour, l'emploi est occupé par un agent dont le contrat arrive à échéance.

Financé essentiellement par des fonds structurels européens, le PLIE des Graves associe la Communauté de communes et la commune de Bègles.

Dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local, le PLIE a notamment pour objectif de permettre aux personnes éloignées du marché du travail d'accéder à l'emploi en empruntant deux axes complémentaires : l'accès progressif à l'emploi pérenne sur la base d'actions d'insertion professionnelle pour développer les compétences, et l'accès direct à l'emploi sur la base d'actions de mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi.

Missions principales :

- Repérer et identifier les futurs participants du PLIE et leurs besoins,
- Animer les informations collectives d'intégration dans le PLIE,
- Effectuer des entretiens individuels approfondis de suivi,
- Aider à résoudre les problèmes à finalité professionnelle posés par le public rencontrant certaines difficultés périphériques,
- Évaluer les participants et construire leur parcours en proposant les démarches et moyens les plus appropriés à l'élaboration d'un plan d'actions,
- Informer, conseiller et aider les personnes à effectuer des choix et prendre des décisions raisonnées,
- Mobiliser des techniques et solliciter des services et des partenaires,
- Effectuer un travail administratif
- Travailler en transversalité avec d'autres services,
- Répondre aux objectifs du FSE et du PLIE des Graves.

Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de droit public recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée compte tenu du financement spécifique de cet emploi, si aucune candidature d'agent titulaire ne correspond aux besoins de la Communauté de communes de Montesquieu ; à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'assistant socio-éducatif et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des assistants socio-éducatifs indexé sur le traitement de la fonction publique territoriale et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

COMPTE-RENDU

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 18 mai 2017 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Référent PLIE	1	Sociale	B	35/35èmes	Création

- **Autorise** Monsieur le Président à pourvoir éventuellement l'emploi de référent PLIE par contrat, lié au dispositif du Fonds Social Européen (FSE). La Communauté de Communes de Montesquieu bénéficiera d'un financement correspondant à ces charges de personnel sur la base d'une convention de partenariat avec le PLIE des Graves,
- **Dit** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

2017-54/ AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée relative à la transparence de la vie publique dispose que le conseil communautaire doit désormais délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient les élus et les agents.

Le Président précise qu'aucun élu ne bénéficie d'avantage en nature. Il en profite pour noter que nous avons une ingénierie de qualité qui a besoin de moyen pour travailler. A une époque où les collectivités et leurs fonctionnaires font l'objet de critiques il est important de rappeler que sans cette ingénierie nous ne pourrions pas être là où nous en sommes aujourd'hui.

L'article L 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi :

« Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage ».

Selon les conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative qui en précise les modalités d'usage.

Il est indiqué qu'à ce jour, aucun élu de la Communauté de Communes de Montesquieu ne bénéficie d'avantages en nature, seuls certains agents communautaires sont concernés par ce dispositif.

Les avantages en nature constituent des compléments de rémunération.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Si cela est nécessaire à l'exercice de leur activité, les agents peuvent bénéficier sous la forme de biens ou de services, des prestations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Il peut s'agir de l'attribution d'un téléphone professionnel, ordinateur portable/tablette, véhicule de fonction.

Plusieurs types d'avantages en nature sont répertoriés dans les services de la Communauté de Communes de Montesquieu.

I. Véhicules de fonction

Un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service est mis à disposition à l'emploi de Directeur Général des Services (délibération n°2014-52 du 22 avril 2014).

II. Outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Ce sont essentiellement les biens tels qu'ordinateurs portables/tablettes, téléphones mobiles...

A ce jour, une flotte de téléphones mobiles, d'ordinateurs portables et tablettes existe et est mise à disposition de certains agents communautaires eu égard à la nature de leurs fonctions (spécificités des fonctions)

Leur utilisation est liée aux nécessités de services et a fait l'objet d'une signature d'une charte d'utilisation adoptée lors du Comité technique du 12 mars 2015.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité:

1°) Définit la liste nominative des agents jointe en annexe bénéficiant :

1. d'un téléphone portable professionnel
2. d'un ordinateur portable/ tablette professionnel
3. un véhicule de fonction

2°) Précise que ces avantages en nature peuvent être négligés dès lors que les outils mis à disposition par la Communauté de Communes de Montesquieu sont destinés à un usage professionnel ou que leur utilisation demande obligations et sujétions professionnelles (obligation d'être joint par téléphone à tout moment, astreinte, déplacements réguliers...) Et que l'utilisation raisonnable dans la vie quotidienne n'est pas non plus considérée comme un avantage en nature. Il peut notamment s'agir d'appels de courte durée.

2017-55/ PLAN DE FORMATION 2017 - INFORMATION

RAPPORTEUR: Monsieur LE PRÉSIDENT

Le Président rappelle que L'article 164 de la loi n °2017 -86 précité modifie l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 afin de rendre obligatoire la présentation à **l'organe délibérant du plan de formation**.

Il s'agit d'une présentation et non d'une adoption par l'organe délibérant : la nouvelle procédure a pour objet de permettre une meilleure connaissance par les élus des plans de formation établis par l'autorité territoriale.

Ce plan de formation est partagé en 11 axes :

Axe 1 : plan de formation mutualisée du CNFPT à l'échelle du Sud Gironde,



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Axe 2 à 8 : actions transversales dans différents domaines,

Axe 10 : formations d'intégration

Axe 11 : formations payantes

A fin de mettre en œuvre cette politique de formation, la Communauté de Communes de Montesquieu a provisionné un budget prévisionnel, hors cotisation CNFPT et apprentissage de **41 312,00 euros** afin de financer les actions de formations payantes nécessaires à la professionnalisation des agents, à cela se rajoute la cotisation obligatoire versée au CNFPT estimée à **31 200,00 euros**.

Pour l'année 2017, le plan de formation est décliné dans le document joint en annexe.

Des actions spécifiques seront menées selon les différents domaines d'activité :

1 - Pour le secteur de la petite enfance :

Le projet portage :

Trois structures sont intéressées par ce projet (crèches de Cadaujac, La Brède et Saucats)

La directrice de la crèche de Léognan est la référente du projet, elle sera amenée à intervenir dans les équipes des crèches.

Le financement du projet est assuré par le budget coordination petite enfance (budget projet).

30 agents seraient formés en 2017.

Le coût total de ce projet s'élèvera (formation + achats de matériel) à environ 5000, 00 euros TTC.

Le projet «communication gestuelle» :

Quatre structures sont intéressées par le projet (crèches de Castres, St Médard, Saucats et Martillac) + l'équipe du Relais Assistantes Maternelles.

Les référentes sur ce dossier sont les directrices de Saucats et Castres Gironde.

Formation en 2017 deux équipes :

- Castres : 10 agents
- St Médard d'Eyrans : 16 agents
- RAM : 2 agents qui seraient associés aux équipes de crèche collective

28 agents seraient formés en 2017

Coût envisagé environ 6 000, 00 euros pris en charge par le budget formation.

Pour 2018, il serait envisagé de former deux ou trois autres équipes.

Le Réseau Girondin Petite Enfance

Les crèches de Léognan et Martillac qui ne bénéficient d'aucun des deux projets formation sont prioritaires. La planification des formations au Réseau Girondin Petite Enfance pour l'année 2017, sera établie par rapport au calendrier de formation de l'organisme de formation.

2 - Les formations intra suivantes seront proposées :

- Rédaction administrative (spécificité pour les assistantes administratives) : 1 groupe,



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

- Accompagner les managers face aux risques psycho sociaux pour des non spécialistes : 2 groupes,
- Gérer et désamorcer les situations conflictuelles : 1 groupe,
- Animation et encadrement d'une équipe au quotidien (Sud Gironde): 1 groupe,
- Développer les compétences et l'autonomie de ces collaborateurs (Sud Gironde) : 1 groupe
- Formations Sécurité et Santé au Travail et hygiène et sécurité (dont 1 groupe Intra et 2 groupes Sud Gironde HACCP).

3 – Centralisation du projet zéro phyto

Enfin, la Communauté de Communes coordonne en partenariat avec le CNFPT, le projet de formation « en route vers le zéro phyto » décliné en différentes phases.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. Prend connaissance du plan de formation 2017,

2017-56/ INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS – PRÉCISION

RAPPORTEUR: Monsieur LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président indique que cette délibération est le résultat d'une obligation légale afin de prendre en compte la modification des indices de références des indemnités de fonctions, il peut sembler qu'il y ait une augmentation qui est compensée par une taxation qui permet le financement d'un fonds de formation pour les élus, cette augmentation représente à l'année 19€ pour le Président et 10€ pour les Vice Président.

Par délibération n°2014-32 du 15 avril 2014, les indemnités de fonctions suivantes sont versées au Président et aux différents Vice Présidents :

- Président de la Communauté de communes :

une indemnité de fonction déterminée conformément aux dispositions du décret n°2004-615 du 25 juin 2004, relatif aux indemnités de fonction du président de l'EPCI prévu à l'article 5211-12 du CGCT ainsi qu'il suit :

L'indemnité est déterminée par l'application d'un taux maximal prévue par le décret pour une population totale comprise entre 20 et 49999 habitants correspondant à la strate de la Communauté de communes.

L'indemnité de fonction du Président est déterminée par application d'un taux de 67,50 % de ce traitement afférent à l'indice de l'échelle indiciaire terminal de la fonction publique.

- à chacun des 8 Vice-Présidents par application d'un taux maximal prévu par le décret pour une population totale comprise entre 20 et 49999 habitants correspondant à la strate de la Communauté de communes, une indemnité forfaitaire égale à 21,64% du traitement afférent à l'indice de l'échelle indiciaire maximal de la fonction publique.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonctions a évolué du fait de deux éléments : Le barème des indemnités de fonction des élus locaux est fixé dans le Code général des Collectivités

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Territoriales par référence au montant du traitement correspondant à «l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique», la définition d'un nouvel indice brut terminal au 1^{er} janvier 2017 (indice brut 1022) et au 1^{er} janvier 2018 (indice brut 1027) a pour effet de modifier le montant des indemnités fixé par ces barèmes.

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.

Ceci résulte de la réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017) ;

- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Met à jour** le tableau des indemnités de fonctions joint en annexe,
2. **Précise** que ces indemnités suivront l'évolution du point d'indice et l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique
3. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent.

2017-57/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : MONSIEUR FATH

Les demandes, exposées ci-après ayant reçu un avis favorable lors de leur examen par la commission concernée, il est donc proposé :

de verser aux associations ci-dessous dénommées, le montant annuel de la subvention prévue dans la convention triennale 2015-2017, conformément au principe de l'annualité budgétaire et à la délibération n°2015/81,

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An	Montant total sur 3 ans
Band à Goss	TRIENNALE 2015 - 2017	« Viens je t'emmène voir le monde »	2015-500 € 2016-500 € 2017-500 €	1 500 €
Histoire et mémoire des Graves	TRIENNALE 2015 - 2017	Fête médiévale « Le Printemps de la Gerbode »	2015-3 500 € 2016-3 500 € 2017-3 500 €	10 500 €

de verser aux associations ci-dessous dénommées, le montant annuel de la subvention prévue dans la convention triennale 2016/2018, conformément au principe de l'annualité budgétaire et à la délibération n°2016/37,

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An	Montant total sur 3 ans
Festes Baroques	TRIENNALE 2016- 2018	Festival de musique baroque	2016-5 000 € 2017-5 000 € 2018-5 000 €	15 000 €
Jazz and Blues	TRIENNALE 2016- 2018	Festival Jazz and Blues	2016-5 000 € 2017-5 000 € 2018-5 000 €	15 000 €
Les Scènes buissonnières	TRIENNALE 2016- 2018	Festival de théâtre « Les Scènes Buissonnières »	2016-8 500 € 2017-8 500 € 2018-8 500 €	25 500 €
La Roue Cadaujacaise	TRIENNALE 2016- 2018	Tour cycliste du canton	2016-2 500 € 2017-2 500 € 2018-2 500 €	7 500 €
Union sportive et Culturelle Saucataise, (Représentant cinq associations organisatrices de cette action)*	TRIENNALE 2016- 2018	Challenge de la CCM	2016-1 500 € 2017-1 500 € 2018-1 500 €	4 500 €

* USCS Athlétisme, Association Marathon des Graves, La Martillacaise, SCAP Cadaujac, Les Galopins Brédois

de verser aux associations ci-dessous dénommées, dans le cadre d'une subvention annuelle,

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
ACPG/CATM	Annuelle	Organisation de cérémonies patriotiques	600 €
Comité de Soutien de la Ferme de Richemont	Annuelle	Cérémonie du souvenir du 14 juillet	1 000 €
Productions Spéciales	Annuelle	So'cats – Musiques à la Ruche	2 500 €
Union Sportive et Culturelle Saucataise	Annuelle	Les 10 kms de Saucats	1 000 €
Le Cercle des Amis de Montesquieu	Annuelle	Prix littéraire du Cercle des amis de Montesquieu	800 €
Les Ailes du Sourire – Aviation sans frontière	Annuelle	Baptêmes de l'air et visite de sites aéronautiques	1 200 €
La Brède Football Club	Annuelle	Tournoi international U13 « Le Brèdy Foot Challenge »	5 500 €
YOGALA33	Annuelle	Journée « BEST » Bien-être Sur Terre	400 €
Association des jeunes sapeurs pompiers	Annuelle	Soutenir l'engagement citoyen des jeunes sapeurs pompiers en contribuant à leur équipement	1 500 €
Association des Jeux et de la Culture	Annuelle	Organisation de soirées Jeux	2 000 €

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Le conseil de communauté à l'unanimité :

- 1°) Décide** de l'attribution d'une subvention aux associations, au titre de l'exercice 2017, selon les tableaux ci-dessus ;
- 2°) Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement des dites subventions ;
- 3°) Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2017. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.

2017-58/BASSINS VERSANTS ACTIONS 2017 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS TECHNICIENS RIVIÈRES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LEMIRE

La Communauté de Communes de Montesquieu assure depuis le 1^{er} janvier 2006 la compétence de gestion des bassins versants du territoire, devenue compétence GEMAPI depuis la délibération du 2 avril 2016. Le responsable environnement coordonne les missions du service environnement dont la gestion et l'entretien des cours d'eau. Deux techniciens rivières assurent 50 % de leur temps de travail sur les missions de terrain, suivi administratif et technique de la gestion des bassins versants et zones humides. Au cours de l'année 2016 un technicien rivières spécialisé sur les inondations est venu renforcer les ressources humaines du service. Ses missions sont dédiées au suivi technique et administratif des 20 kilomètres d'ouvrages de lutte contre les inondations le long de la Garonne et du Saucats.

La CCM assure ses missions sous trois grands thèmes :

1/Suivi et gestion des cours d'eau :

La CCM attend au cours de l'année la signature de l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) lui permettant de poursuivre la gestion des cours d'eau non domaniaux de son territoire.

Les chantiers 2017 :

Pour l'entretien régulier, la CCM confie les travaux à un chantier d'insertion « entretien des milieux aquatiques » employant des méthodes douces et respectueuses du milieu (convention annuelle suite à un appel à projet). Pour cela, la mission a été confiée à l'association Arcins Environnement Services. Un débardeur animal pour une durée de 5 ans (jusqu'en 2019) assiste techniquement l'équipe de bûcherons du chantier d'insertion. Les opérations et travaux sont répartis sur l'ensemble des cours d'eau du territoire : Le Saucats, Le Gât Mort, l'Eau Blanche, la Carruade, la Péguillère, le Breyra, Le Brousteyrot, Le Milan, la rouille de Boutric, l'Estey d'Eyrans. Les opérations principales en 2017 étant :

- Bouturage et plantation sur Beautiran, Saint Médard d'Eyrans, La Brède et Léognan.
- Restauration de la ripisylve sur le Saucats à La Brède, sur le Gât Mort sur Beautiran et Castres sur Gironde
- Arrachage de jussie sur St Médard d'Eyrans, l'Isle St Georges et Beautiran
- Coupe peuplier sur Beautiran.

Les études :

Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Gât Mort au lieu Dit Bellefond sur la Commune de Castre sur Gironde.

Lancement de deux études sur le territoire de la CCM : un Atlas des zones humides et un Atlas des zones inondables.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

2/Suivi et gestion des inondations urbaines :

La CCM s'engage à l'amélioration de la situation à l'égard des risques inondations des affluents de la Garonne sur son territoire. Pour cela elle mène les études diagnostic, délègue la maîtrise d'œuvre à des prestataires privés et lance ensuite les travaux nécessaires.

Les études 2017 :

Poursuite de la mission du Programmiste visant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme de lutte contre les inondations urbaines.

Étude de maîtrise d'œuvre divisée en 5 lots pour la réalisation des dossiers d'autorisation et des dossiers techniques à la réalisation des travaux pour la réalisation de bassins écrêteurs de crue et/ou des opérations de renaturation de cours d'eau visant la reconquête des lits mineurs et espaces de débordement.

Acquisitions 2017 :

- Acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation d'ouvrages, ou opérations de renaturation, sur les ruisseaux du Reys à La Brède, sur le Saucats avec la propriété de M et Mme Henry à La Brède.

3/Suivi et gestion des digues de bords de Garonne et du Saucats :

Étude 2017 :

poursuite de l'Étude DIG et élaboration d'un plan de travaux et d'entretien sur les digues, diagnostic hydraulique du bocage de bords de Garonne (programmation sur 5 ans).

Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la réparation des digues endommagées par les crues.

Acquisitions 2017 :

- propriété de M. et Mme Maurice à Cadaujac, propriété de M. Yung à Beautiran, Propriété de M. Lafourcade à l'Isle Saint Georges et la propriété de Mme Napias à l'Isle Saint Georges

Travaux 2017 :

- Fauche des digues de la Garonne à L'Isle Saint Georges et du Saucats dans les limites des communes de L'Isle St Georges et St Médard d'Eyrans
- Travaux de réparation des digues, première tranche, suite à la tempête de février 2014 (8 situations géographiques : Cadaujac, Isle St Georges, Beautiran)
- Réparation d'urgence de la porte à flots de Guitteronde suite à une rupture.
- Réparation d'urgence de la digue entre Frayre et Clos Lauriole sur l'Isle Saint Georges suite aux dégâts d'animaux fouisseurs

Organisation administrative :

Élargissement par avenant du champ d'intervention de l'Entente de l'Eau Blanche avec Bordeaux Métropole à la compétence digue. Rétrocession de Guitteronde à Bordeaux Métropole. Répartition du linéaire de digue entre la CCM et Villenave d'Ornon dans l'objectif d'un casier hydraulique global pour la protection de Cadaujac.

Les activités régulières des techniciens rivières sont :

- Veille réglementaire.
- Mission de surveillance de l'ensemble des bassins versants du canton de La Brède.
- Suivi et réception des chantiers.
- Participation à l'élaboration du budget, aux marchés d'appel et demandes de subvention.
- Contacts réguliers avec les partenaires (association de pêche, ONEMA, Fédération départementale de pêche, propriétaires riverains des cours d'eau, IRSTEA, Réserve Naturelle géologique de Saucats La

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Brède...)

- Assistance technique et veille sur les problématiques d'inondations.
- Travail de communication via l'élaboration de documents à l'attention des administrés ou de réunions publiques.

Les techniciens rivières sont à la disposition des Maires pour les accompagner dans toute problématique hydraulique, piscicole ou réglementaire concernant les cours d'eau et zones humides du territoire.

	Dépenses fonctionnement	Recettes	Financeurs
Salaire des techniciens rivières (+ frais divers)	66 000€	13 000€ 39 000€ 14 000€	Département Agence de l'Eau CCM
Sous-total	66 000€	66 000€	
	Dépenses investissement	Recettes	
Théodolite	25000€	€ € €	Département Agence de l'Eau CCM

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Décide** la conduite de ces opérations permettant d'assurer et promouvoir la conservation quantitative et qualitative ainsi que l'amélioration du patrimoine hydraulique de ces milieux aquatiques.
2. **Sollicite** les soutiens correspondants auprès du Département de la Gironde, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre partenaire potentiel.
3. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget afférent.

2017-59/ SUBVENTION ARCINS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LEMIRE

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu organise des actions de développement économique sur son territoire dans le cadre de sa compétence obligatoire.

Cette compétence se décline notamment par une politique publique plus ciblée visant à assurer l'intégration de personnes par l'emploi et par l'activité économique.

La Communauté de Communes s'est engagée au travers de son Service Emploi, dans des dispositifs tels que le P.L.I.E. A ce titre, la Communauté de Communes s'efforce de soutenir et d'accompagner les structures poursuivant une dynamique d'insertion par l'emploi.

Œuvrant ainsi dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire sous la forme de chantiers d'insertion professionnelle.

C'est aussi pour assurer la qualité de son territoire, que la Communauté de Communes a envisagé de proposer une action d'entretien, mise en valeur et protection des espaces naturels communautaires .



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Par un appel à projet lancé en 2013, l'Association Arcins Environnement Service a proposé un programme d'actions pour répondre aux démarches précédemment exposées.

Ce projet allie intérêt communautaire par l'aide aux publics en insertion professionnelle et dimension technique par l'entretien et la protection des zones naturelles.

Une convention a donc été signée entre l'Association Arcins Environnement Service et la Communauté de Communes afin de fixer leurs futures relations fondées sur le projet de cette Association pour une durée de 3 ans.

Rappel des objectifs de cette action :

- l'accès ou le retour à une activité rémunérée des bénéficiaires dans le cadre de ces travaux et l'apprentissage des règles inhérentes au travail en entreprise (ponctualité, assiduité, discipline, sécurité...),
- la découverte des métiers de l'environnement,
- l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un projet professionnel,
- l'accès à l'emploi durable

Monsieur LEMIRE souhaite partager avec ses collègues une anecdote récente pour laquelle il souhaite adresser ses remerciements au Président. Lors de l'AG de l'ASA que nous finançons, un membre de celle-ci a utilisé un qualificatif très obligeant en parlant des personnes travaillant à l'association. Le Président a rappelé énergiquement qu'avant tout il s'agissait d'être humain à qui nous devons tout le respect.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

1 – Verse la subvention d'un montant de 175 000 € et l'exécution de la mission détaillée dans la convention citée.

2 – Prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017,

3 – Autorise le Président à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2017-60/ PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LEMIRE

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Eau Bourde est en charge de la gestion piscicole et de la protection des milieux aquatiques de l'ensemble des bassins versants dont la Communauté de Communes a la responsabilité depuis le 1er janvier 2006 : Gât Mort, Saucats et Eau Blanche.

De 2007 à 2016, la CCM a accordé à l'AAPPMA une subvention de 1 300 € (dotation exceptionnelle en 2009 : 2 600€) afin de l'accompagner dans ses missions de protection des milieux aquatiques. Cette subvention vient en complément de la mise à disposition du plan d'eau de la technopole de Montesquieu, pour l'alevinage et la pêche par vidange.

En 2017, afin de poursuivre ce partenariat pour la protection des milieux aquatiques et des espèces piscicoles, la Communauté de Communes de Montesquieu accorde une subvention afin d'assister cette association dans ses missions de :

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

surveillance via sa garderie privée composée de trois personnes assermentées,
information à la CCM en cas de pollution, mortalité piscicole, embâcles dangereuses,
communication auprès de ses adhérents afin de les sensibiliser sur la préservation de la qualité de l'eau et la protection de la vie piscicole,
participation à l'étude de la faune piscicole (études IRSTEA, pêches électriques),
participation aux animations coordonnées par la CCM relevant de leur objet
participation à la protection du milieu aquatique (faune et flore) et de la qualité de l'eau.

Le montant de la subvention 2017 est :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
AAPPMA	Campagne 2017	1 300 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- 1°) Décide** de l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2017, selon le tableau ci-dessus ;
- 2°) Autorise** monsieur le président à signer tous documents nécessaires au versement de ladite subvention et notamment la convention de partenariat ci-jointe formalisant les engagements réciproques ;



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

2017-61/ GROUPEMENT DE COMMANDE ZÉRO PESTICIDE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LEMIRE

En 2016, la CCM a élaboré, en lien étroit avec les communes, un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, dit « plan zéro pesticide ».

Parmi les actions inscrites pour 2017, il y a lieu de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, permettant aux collectivités engagées de réaliser une consultation commune en vue d'acquérir du matériel électrique de désherbage alternatif aux pesticides.

Cette consultation prendra la forme d'un marché à procédure adaptée.

La CCM est désignée comme coordonnateur du groupement et engagera à ce titre, une consultation commune en vue d'acquérir ledit matériel

La CCM procédera, en tant que coordonnateur, à la notification du marché au prestataire retenu. Dès lors, chaque membre du groupement éditera un bon de commande à destination du titulaire, à hauteur de son engagement de commande.

Monsieur AULANIER souhaite intervenir pour se féliciter de cette action qui permet de faire baisser l'utilisation de pesticide ce qui n'est pas le cas pour les agriculteurs.

Le Président indique qu'il y a des efforts fournis aussi par la viticulture bordelaise qui a décidé de mettre un dispositif en place permettant de connaître leurs méthodes de traitement,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les communes concernant l'acquisition de petit matériel électrique alternatif

2°) Désigne la CCM comme coordonnateur de ce groupement de commandes

3°) Autorise le Président à engager une consultation commune en vue d'acquérir du matériel électrique de désherbage alternatif aux pesticides, et notifier le marché qui en découlera

4°) Autorise le Président à signer tous les documents afférents à la création de ce groupement, et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération.

2017-62/ CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU GIRATOIRE DU PETIT BRETON

RAPPORTEUR : **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Monsieur le Président informe ses collègues sur les différentes démarches faites pour fluidifier les mobilités sur la CCM. Il s'agit d'actions de solidarité de première importance, notre délibération va porter sur le giratoire du petit breton que Monsieur Le Maire d'Ayguemorte ainsi que son prédécesseur ont sollicité.

Nous serons amenés prochainement à prendre une autre délibération de ce type pour la sécurisation et le développement de la sortie d'autoroute de la Prade, les travaux devraient débuter en 2018 et nous nous chargeons des négociations avec les propriétaires



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Nous allons prochainement recevoir une demande pour participer au financement du rond point à la sortie de la nouvelle caserne des pompiers de La Brède.

En attendant et compte tenu du trafic croissant de la RD 1113, et de la dangerosité du carrefour du Petit Breton, le Département de la Gironde et la CCM sont convenus de procéder à l'aménagement en giratoire du carrefour entre les RD 1113, RD 109E2 et la voie communale Robert Algayon, située à Ayguemorte-Les-Graves.

Afin d'organiser les modalités d'exécution et de prise en charge des travaux d'aménagement du carrefour giratoire, une convention a vocation à être signée par le Département et la CCM.

Le montant des travaux s'élève à 474 936 € HT arrondis à 475 000 € HT.

Cette convention prévoit le financement de cette opération comme suit :

- CCM : 25 % du montant HT soit 118 750 € HT
- Département de la Gironde : 75 % du montant HT soit 356 250 € HT.

Il est prévu que la CCM s'acquitte de cette participation financière par versement au profit du Département de la Gironde, dans les conditions suivantes :

- un acompte de 30 % du montant de la participation à la signature de la convention, soit 35 625 € HT
- le solde à l'achèvement des travaux au vu du bilan financier de l'opération, sur la base des dépenses réelles constatées, soit un montant prévisionnel de 83 125 € HT.

Monsieur FATH demande la parole en tant que Conseiller Départemental pour signaler que lorsqu'on en arrive à signer la convention, c'est qu'un grand travail a été effectué. Il souhaite particulièrement remercier Monsieur le Maire qui l'a épaulé dans les négociations pour l'achat des terrains nécessaires à la réalisation de cette infrastructure.

Il souhaite aussi remercier les propriétaires qui ont accepté de vendre et ont bien compris l'intérêt général, enfin il souhaite associer à ses remerciements les services du Département qui ont agi avec un grand professionnalisme.

Concernant la mise en place des aménagements de la Prade et compte tenu de l'impact pendant les travaux il est prévu une réunion publique d'information qui si M. Le Maire en est d'accord se passera dans la commune d'Ayguemorte.

Monsieur Le Président souhaite remercier les Conseillers départementaux du canton qui savent porter les dossiers et surtout les faire aboutir avec efficacité.

Il rappelle que la CCM prend la place de la commune dans ces projets au titre de la solidarité, et qu'il faut le garder en mémoire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Autorise le Président à signer la convention de participation financière pour la réalisation du giratoire du Petit Breton ;

2°) Autorise les modalités de financement de cette opération à hauteur de 25 % par la CC, pour un montant de 118 750 €

3°) Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,

4°) Autorise le président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

2017-63/ CONDITIONS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE BORDEAUX LEOGNAN SAUCATS

RAPPORTEUR : Monsieur LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président rappelle que pour améliorer la gestion de l'aérodrome nous avons sollicité le cabinet KPMG pour faire un audit. Nous avons suivi leurs préconisations et alors que nous pensions pouvoir utiliser le sous traité de gestion, les services de l'État nous imposent de faire une Déclaration de Service Publique.

Conformément à la délibération 2017/38, les élus de la Communauté de Communes de Montesquieu se sont prononcés en faveur du recours à la délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome.

Cette délégation de service public prend la forme d'un contrat de concession, c'est-à-dire un contrat conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

Afin de mener à bien cette procédure de concession, il convient de présenter un rapport sur l'objet de la délégation de service public, ainsi que ses caractéristiques principales :

Concernant la motivation du recours à un contrat de concession :

La CCM met en place un contrat de concession au regard de la demande de la Préfecture de la Gironde, qui indique que pour confier l'exploitation de l'aérodrome à un tiers exploitant, il convient de passer soit un marché public, soit une délégation de service public, conformément aux dispositions du CGCT, en veillant à une publicité suffisante afin de susciter une large concurrence.

Compte tenu de l'absence de contrepartie financière, il ne peut pas s'agir d'un marché public.

Selon les prescriptions de la Préfecture, la CCM choisit la passation d'un contrat de concession aboutissant à une délégation de service public pour confier la gestion de l'aérodrome à un tiers exploitant.

Concernant la durée :

Le contrat de concession est prévu pour une durée de 7 ans, afin de permettre une continuité dans la gestion de l'aérodrome, et de permettre au Déléguataire d'amortir d'éventuels investissements.

Concernant le chiffrage du contrat et modalités de rémunération:

La CCM confie au délégataire le droit d'exploiter le service, et notamment de se rémunérer sur l'exploitation du service par le prélèvement d'un tantième sur la revente du carburant aux usagers de la plate-forme.

Cela représente un montant estimatif de 6 000 € par an, soit un contrat d'un montant total de 42 000 € sur 7 ans.

La CCM va ainsi mettre en place une procédure de délégation de service public simplifiée, pour un montant n'excédant pas 5 225 000 € HT, ce qui inclut aussi bien les recettes perçues par le délégataire que les subventions qui pourraient lui être versées.

Concernant le risque :

La CCM est la personne dont relève l'aérodrome. De cette manière, elle reste responsable des dommages pouvant survenir sur la plate-forme.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

La personne dont relève l'Aérodrome charge le Délégué de l'accomplissement d'une partie des obligations qu'elle a contractées en application de la convention L 6321-3 conclue avec l'État et pour l'exécution desquelles il reste solidairement responsable avec le Délégué qui déclare parfaitement connaître ladite convention.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1°) Autorise le Président à engager la procédure de délégation de service public, sous la forme d'un contrat de concession, au regard des éléments du rapport présentés ci-dessus ;

2°) Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,

3°) Autorise le président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération.

2017-64/ AVENANT DE PROLONGATION AUX CONTRATS AVEC LES ÉCO-ORGANISMES ECO-EMBALLAGES, ECO-FOLIO ET LEURS CONTRATS SUBSÉQUENTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LEMIRE

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets et notamment de la mise en place du tri sélectif des emballages ménagers recyclables et du verre ménager, la Communauté de communes de Montesquieu a contractualisé avec les éco-organismes agréés par l'État :

- Eco-Emballages pour la REP (responsabilité élargie du producteur) des emballages ménagers recyclables et le verre,
- Eco-Folio pour la REP papiers - reprise des déchets papiers journaux et magazines

L'État, dans son arrêté du 21 octobre 2016, a décidé de prolonger l'agrément des éco-organismes pour l'année 2017 en vue d'une meilleure préparation du nouveau cahier des charges de l'agrément de ces deux REP au 1^{er} janvier 2018, futur contrat pour l'action et la performance barème F (CAP) pour une durée de 6 ans.

Afin d'assurer la continuité des soutiens et des recettes, la prolongation du barème E (2011-2016) à l'année 2017 est automatique pour ces éco-organismes.

Cependant, un avenant de prolongation du contrat de reprise du verre option filière avec l'entreprise agréée O-I Manufacturing doit être contracté (contrat de rachat et de recyclage du verre).

Prévisions des soutiens 2017 par les éco-organismes :

- Eco-emballages, environ 561 526 €,
- Eco-Folio, environ 52 237 €.

Prévision des recettes sur la revente du verre :

- O-I Manufacturing, environ 41 615 €.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Autorise** Monsieur le Président à signer tout contrat, avenant et convention d'adhésion relative aux éco-organismes en charge des REP emballages ménagers, verre et papiers ainsi que tous documents y afférents pour la prolongation et l'agrément sur l'année 2017,
2. **Prévoit** les recettes au budget afférent,

2017-65/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - ANNÉE 2016

RAPPORTEUR : MONSIEUR LEMIRE

L'obligation faite aux collectivités territoriales de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets vise un double objectif à savoir :

Permettre aux élus de présenter l'ensemble des résultats d'une année écoulée,
Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport.

Sur ces bases, le rapport se doit d'être clair, simple et permettre aux assemblées comme aux citoyens de mieux connaître l'organisation générale du service, son coût, ainsi que les principaux événements de l'année écoulée et les orientations pour l'année à venir.

Comme depuis 2014, le rapport annuel est annexé au rapport d'activité de la CCM afin de permettre à l'ensemble des élus communautaires d'appréhender le service rendu à la population, son évolution et ses performances.

Monsieur le Vice-Président présente ledit rapport aux membres du Conseil communautaire et précise qu'il sera envoyé à toutes les Mairies et que la population en sera informée par voie d'affichage en commune.

Il retrace les faits marquants du service et les améliorations portées. Il indique à ses collègues qu'il est important que nous amplifions nos démarches de sensibilisation. On voit au travers des actions du plan local de réduction des déchets que nos habitants sont prêts à s'engager. Il nous faut être exemplaire, et il sera amené à proposer des actions à ce titre.

Le Conseil Communautaire a pris connaissance dudit rapport après débat

2017-66/ DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE TOUT VENANT EN DÉCHÈTERIE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LEMIRE

Le programme local de prévention des déchets de la CCM prévoit l'étude de caractérisation du flux tout-venant et encombrants dans les deux déchèteries Communautaire. La collectivité a procédé à une consultation afin de choisir un bureau d'études pour cette prestation selon la méthode CARADEME.

Le bureau d'étude choisi est la société VerdiCité, agence de Bordeaux, dont le siège social est situé à Montreuil (93100).

Cette étude a un coût 12 944 € HT soit 15 532,80 € TTC.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

L'ADEME subventionne à hauteur de 50 % du montant hors taxe minimum.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. Autorise Monsieur le Président, à solliciter les subventions auprès de l'ADEME,
2. Prévoit le montant de la subvention au budget afférent
3. Mène toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2017-67/ DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LEMIRE

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, la CCM souhaite connaître la composition des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur son territoire.

Outre la connaissance du gisement, le but est d'optimiser les systèmes de gestion des déchets, de mettre en place les actions de prévention idoines et d'identifier les pistes d'améliorations.

Pour cela, la collectivité rédige un marché d'étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (type MODECOM ou MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères), la collectivité va procéder à une consultation afin de choisir un bureau d'études pour cette prestation dans le cadre de la méthode CARADEME (guide pour la réalisation de campagnes de caractérisation des DMA).

La CCM sollicite donc l'aide de l'ADEME Nouvelle Aquitaine pour un soutien financier.

Cette étude a un coût estimé à 18 333,33 € HT soit 22 000 € TTC.
Cette étude est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 50 % minimum.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Autorise** Monsieur le Président, à solliciter les subventions auprès de l'ADEME,
2. **Mène** toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.
3. **Mène** toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2017-68/ SUBVENTION 2017 À L'ASSOCIATION BORDEAUX UNITEC

RAPPORTEUR : MONSIEUR GAZEAU

La Technopole Bordeaux Montesquieu, dédiée aux biotechnologies, aux écotechnologies et aux activités vitivinicoles, est la vitrine du développement économique de la Communauté de Communes de Montesquieu. Elle regroupe environ 100 entreprises et près de 1300 salariés.

Depuis mars 2011, la CCM a noué un partenariat avec l'association Bordeaux Unitec pour accompagner les entreprises innovantes en pépinière, favoriser la mise en réseau des entreprises avec les universités bordelaises, ainsi que les financeurs publics.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

La convention de partenariat et la convention financière arrivant désormais à échéance, il convient de délibérer à nouveau sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu à Bordeaux Unitec ainsi que sur le renouvellement de ces conventions prévoyant une subvention de 40 000 € pour l'année 2017.

Le Président indique que Bordeaux Unitec est en cours de réorganisation avec le recrutement d'un nouveau Directeur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Décide** de l'attribution d'une subvention de 40 000 euros au titre de l'année 2017 à l'Association Bordeaux UNITEC
2. **Prévoit** les crédits au budget afférent
3. **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de ladite subvention, notamment la convention ci-jointe de partenariat formalisant les engagements réciproques et la convention de financement correspondante.

2017-69/SUBVENTION AU CLUB DES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU FORUM DE L'HABITAT 2017

RAPPORTEUR : MONSIEUR GAZEAU

Le Club d'entreprises de la Communauté de Communes de Montesquieu a été créé en 2011 et compte aujourd'hui 115 adhérents.

La Communauté de Communes de Montesquieu a contribué à la création du Club des entreprises en juin 2011, puis a continué à le soutenir par la mise à disposition des espaces de réunion et de l'appui logistique, puis par l'octroi de subvention en 2015.

En 2016, une subvention a été attribuée dans le cadre de l'organisation de la 1ère édition du Forum Habitat.

Fort des retombées positives de la première édition avec 40 exposants et près de 600 visiteurs, le Club des entreprises souhaite reconduire l'événement en 2017.

Objectifs du projet pour 2017 :

Dans la continuité du premier Forum :

- valoriser le savoir-faire des artisans et PME locales pour contribuer à leur développement
- proposer des solutions de logement (construction, accession et locatif) adaptées aux habitants et salariés pour les fidéliser
- inciter les habitants à améliorer leur habitat (performance énergétique, agrandissement, confort...)
- favoriser l'économie de proximité
- soutenir l'activité et l'emploi local
- participer à l'animation économique
- ancrer le Forum comme une manifestation incontournable tant pour les entreprises que pour l'intérêt de la population.

La Communauté de Communes est sollicitée pour une subvention de **28 000 €**.

COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Décide** de l'attribution d'une subvention de 28 000 euros au titre de l'année 2017 au Club des entreprises de la CCM pour l'organisation du Forum de l'Habitat. Il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
2. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget 2017 afférents;

2017-70/: SUBVENTION ANNUELLE - ASSOCIATION ADÈLE - MISSION LOCALE ET RESTOS DU CŒUR

RAPPORTEUR : MONSIEUR CONSTANT

La Communauté de Communes de Montesquieu est engagée depuis juin 2003 dans un partenariat avec A.D.E.L.E dans le cadre du PLIE des Graves, afin d'accompagner vers l'emploi durable une partie des habitants de la Communauté de Communes de Montesquieu,

La Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité maintenir et renouveler son partenariat avec A.D.E.L.E sur la base d'un avenant à la convention soit sur la durée de la nouvelle convention 2015-2017 de subvention globale entre AG3PLIE et l'État conformément aux modalités décrites dans la convention triennale.

Le montant de la subvention 2017 est fixé à 70 916€ TTC et sera versé annuellement conformément à la convention signée.

La Communauté de Communes de Montesquieu est engagée depuis 2003 dans un partenariat avec la mission locale des Graves, afin d'accompagner vers l'emploi durable une partie des habitants de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Les actions de la Mission Locale des Graves contribuent, concomitamment au travail réalisé au quotidien par les Conseillers, à une insertion sociale et professionnelle durable des jeunes du territoire.

Afin que ces actions puissent être pérennisées et développées avec la Communauté de Communes de Montesquieu au travers de son service « Espace Emploi Montesquieu », une convention triennale a été signée.

Le montant de la subvention 2017 est fixé à 59 282 € TTC et sera versé annuellement conformément à la convention signée.

La Communauté de Communes de Montesquieu est engagée depuis le 1^{er} juin 2015 dans un partenariat avec les Restos du Cœur, qui ont pour mission d'apporter une assistance bénévole aux personnes en difficulté, que ce soit dans le domaine alimentaire, par l'accès à des repas gratuits, ou dans le domaine de l'insertion sociale et économique, par tout moyen approprié.

Les Restos du cœur luttent contre la pauvreté et l'exclusion en offrant une aide individualisée aux personnes accueillies. L'aide alimentaire est utilisée comme porte d'entrée vers toute une série de dispositifs (ateliers et jardins d'insertion, lits hébergement d'urgence, camions et points repas chauds, Restos Bébés du Cœur, départs en vacances, ateliers d'accompagnement scolaire et de lutte contre l'illettrisme, initiation à l'informatique, conseils budgétaires, accès à la justice et aux droits, soutien à la recherche d'emploi (SRE) et microcrédit personnel...) contribuant à une insertion durable dans la société.

Afin que ces actions puissent être maintenues et pérennisées, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité soutenir financièrement cette association dans la location d'un local adapté aux activités développées pour une population intercommunale. Il a été proposé de conventionner avec les Restaurants du Cœur de la Gironde sur une période de trois ans et demi, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2018.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

Le montant de la subvention 2017 est fixé à 6 800 € TTC et sera versé annuellement conformément à la convention signée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à verser les subventions annuelles 2017 conformément aux conventions de partenariat soit :
 - **70 916€ TTC pour l'association ADELE pour l'année 2017**
 - **59 282 € TTC pour la mission locale des Graves pour l'année 2017**
 - **6 800 € TTC pour l'association Les Restos du Cœur pour l'année 2017.**
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget afférent ;

2017-71/ : ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CCAS DE LA BREDE

RAPPORTEUR : MONSIEUR CONSTANT

Afin de concrétiser la volonté des élus communautaires de lutter efficacement contre le chômage et l'exclusion, la Communauté de Communes de Montesquieu a mis en place un Espace Emploi et un partenariat avec le Pôle Emploi de Bègles, visant à :

- favoriser l'accès à l'information en matière d'emploi,
- promouvoir la mise en œuvre des mesures d'aide à l'embauche
- concourir à une meilleure connaissance du marché du travail local.

Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communautaire.

Cependant, certaines communes membres de la Communauté de Communes de Montesquieu avaient déjà mis en place un Service Emploi.

L'intégration de ces services existants et la mutualisation des moyens ont pour objectif d'offrir à tous les demandeurs d'emploi du territoire un niveau de service équitable.

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Brède qui souhaite maintenir le service lié à l'accueil des demandeurs d'emploi, a ainsi pu bénéficier, et ce depuis 2005, de la dynamique insufflée par l'Espace Emploi de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Pour cela, la Communauté de Communes de Montesquieu mandate ce Centre Communal d'Action Sociale pour assurer l'animation d'une antenne de l'Espace Emploi Montesquieu.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention triennale avec le Centre Communal d'Action Sociale de La Brède ainsi que tout document y afférent,
- **Accorder** une participation financière annuelle correspondant à 10h30 hebdomadaires du salaire de l'agent animant l'antenne et aux frais de fonctionnement liés à cette activité.



COMPTE-RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
Le Mardi 11 Avril 2017

- **Dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget afférent ;

2017-72/: MONTANT DE LA SUBVENTION 2017 POUR L'OFFICE DE TOURISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE PRÉSIDENT

La CCM doit chaque année voter l'approbation du Compte administratif de l'Office de Tourisme et le budget de l'année suivante avec son programme d'actions.

Ne disposant pas de ces documents, La CCM a versé à l'Office de tourisme de Montesquieu un acompte de la subvention 2017, sur la base du quart de la subvention votée l'année précédente soit 52 500 €.

Afin de permettre l'activité de l'office de tourisme, la CCM reconduit sa subvention 2016 à hauteur de 210 000€ complétée d'une subvention spécifique pour réaliser des actions de promotion au titre des Gascons de Bordeaux de 20 000€ pour l'année 2017 et reconduit la même subvention pour l'année 2016 dans les mêmes modalités de paiement que prévues dans l'avenant n°1.

Pour le versement de la subvention, les 52 500,00 € déjà versés seront soustraits de la subvention de 210 000 €.

A cette subvention s'ajoute l'intégralité de la taxe de séjour reçue, reversée à l'Office de Tourisme.

***Le Conseil de communauté par 40 voix pour
M. MOUCLIER ne prend pas part au vote***

1. Attribue une subvention d'un montant de 210 000,00 € à l'Office de Tourisme de Montesquieu nécessaire à son fonctionnement pour l'année 2017, ainsi qu'une subvention spécifique pour réaliser des actions de promotion au titre des Gascons de Bordeaux d'un montant de 20 000,00 € au titre de l'année 2017 et 20 000€ au titre de 2016.

A cette subvention s'ajoute le reversement de la taxe de séjour.

2. Dit que les crédits sont inscrits sur le budget 2017 de la Communauté de Communes ;

3. Charge Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget afférent .

Monsieur LEMIRE annonce la fête à l'Isle Saint Georges en même temps que les élections présidentielles, les élus sont invités au vin d'honneur.

Monsieur le Président souhaite indiquer qu'il a sollicité les services de la CCM pour faire une campagne de communication forte afin d'avertir les habitants et les entreprises sur les futures perturbations que les travaux d'aménagement des ronds point de la Prade.

Chacun pourra ainsi anticiper des mesures pour éviter au maximum les désagréments.

Par ailleurs il souhaite remercier notre DGS qui a assumé le départ du responsable des finances pour élaborer les budgets en temps et en heure.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour
la séance est levée à 20h00**